

demande de visa long sejour pour conjoint francais

Par aminou55, le 19/03/2019 à 07:49

bonjour je suis francais .il y a 2 ans j ai fait une demande transcription du livret de famille a nantes qui ma ete refuse cause mariage en algerie avant le divorce de ma 1er femme en france... en 2014 j ai divorce apres 10ans de procedure bref. j ai maintenant 2 filles francaises ;transcription: 4 et 7ans et ma femme est bloque en algerie sachant que nous sommes 3 a avoir la nationalite francaise .maintenant j ai peur de demander un visa pour ma femme car sil est refuse c grave alors que faire pour la faire venir en france ??? merci a vous

Par youris, le 19/03/2019 à 11:09

bonjour,

en droit français, si vous vous mariez sans être divorcé, le second mariage est nul.

dans votre cas, le second mariage était nul, peu importe que le premier mariage ait été dissous par le divorce en 2014 après ce second mariage

il faut donc vous remarier puisque pour l'état-civil français vous n'êtes pas marié à votre femme demeurée en algérie.

la situation dans laquelle vous vous trouvez, vous est entièrement imputable puisque vous avez la nationalité française dont l'article 147 du code civil indique qu'on ne peut pas contracter un second mariage avant la dissolution du premier.

salutations